



Provenance : [Lien](#)

**JOLY DE LOTBINIÈRE, sir HENRI-GUSTAVE** (baptisé **Henry-Gustave**, il ajouta **de Lotbinière** à son nom en 1888), avocat, seigneur et homme politique, né le 5 décembre 1829 à Épernay, France, fils de Gustave Joly et de Julie-Christine Chartier de Lotbinière ; le 6 mai 1856, il épousa à Québec Margaretta Josepha Gowen, et ils eurent cinq fils, dont deux moururent en bas âge, et six filles, dont trois lui survécurent ; décédé le 16 novembre 1908 à Québec.

Originaire de Suisse, la famille Joly s'est établie en France, à Épernay, au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Engagée dans le commerce d'exportation, surtout le commerce des vins, elle semble avoir des propriétés importantes en France et entretient des relations d'affaires dans plusieurs pays européens. Par goût et par obligation, le père d'Henri-Gustave Joly voyage pendant les années 1820 dans plusieurs pays, particulièrement en Suède, en Pologne, en Allemagne, en Autriche et en Angleterre ; vers 1827, on le retrouve à Montréal. De taille imposante, affable, fortuné, d'allure aristocratique, de vaste érudition, il est tout naturellement une vedette dans les grands salons de Montréal. Il y rencontre Julie-Christine Chartier de Lotbinière, fille de Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier\* de Lotbinière, et l'épouse en 1828. Après un voyage de noces prolongé en Europe en 1829, Gustave Joly prend au sérieux son nouveau rôle de seigneur. En effet, sa femme a hérité de la seigneurie de Lotbinière en 1822. Tout en conservant ses droits de propriété, elle reconnaît à son mari les droits de gérance. La seigneurie, encore peu peuplée, comprend tout au plus 500 concessions en 1830 et son administration a jusque-là été laissée à des régisseurs plus ou moins empressés. Gustave Joly décide de s'établir dans la seigneurie et installe sa famille à Lotbinière, tout en ayant une autre résidence à Québec, ce qui lui permet de s'intégrer à la société québécoise. En 1840, il fait élever à l'extrémité est de la seigneurie, à Pointe-au-Platon, un immense manoir sur un cap dominant le fleuve. D'une activité débordante, il met en place les structures de gestion qui allaient régir la seigneurie pendant tout le reste du XIX<sup>e</sup> siècle, remet en marche et modernise les deux moulins à farine qui la desservent et, dans le but d'améliorer les communications avec Québec, fait construire un quai à Pointe-au-Platon pour recevoir les bateaux à vapeur ; il lance l'idée d'une compagnie de vapeurs, qui est de fait créée à Lotbinière en 1854. Joly est également un partisan enthousiaste des premiers chemins de fer et, à compter de 1846, il stimule l'intérêt des marchands de Québec pour la construction d'une ligne à partir de Richmond. Sa plus grande contribution à la région de Lotbinière réside toutefois dans l'impulsion qu'il donne au

commerce du bois. Dès 1832, il commence la construction d'un moulin à scier à l'embouchure de la rivière Du Chêne. Dans les années 1840 et 1850, Lotbinière devient un centre important de production de bois scié que Joly écoule sur le marché de Québec.

Joly conserve aussi des intérêts à l'extérieur de sa seigneurie. Il entretient des relations d'affaires en France, ce qui explique ses voyages fréquents en Europe ; il a des investissements aux États-Unis où il fait des placements à la bourse et s'intéresse à l'exploitation de mines de cuivre. Avec deux associés, il constitue une société de colonisation en Guyane française. Ses occupations d'homme d'affaires ne l'empêchent pas de poursuivre toutes sortes d'expériences scientifiques et de s'intéresser aux dernières découvertes technologiques. Il accumule des notes de voyage, compile des renseignements sur les planètes, les marées, les pierres précieuses et les divers métaux. La chimie l'intrigue et il se constitue un véritable laboratoire à Pointe-au-Platon. Ses expériences dans le domaine de la photographie sont révélatrices de ses intérêts pour les sciences. En 1839, il est à Paris au moment où Jacques Daguerre fait connaître les détails de son invention et met sur le marché ses premiers appareils photographiques. Il s'en procure un et obtient de Daguerre lui-même les instructions pour son fonctionnement. Cinq de ses daguerréotypes figurent dans le premier recueil de photographies publié à Paris en 1840 par Nicolas-Paymal Lerebours. Il est intéressant de noter que le seigneur de Lotbinière est probablement le premier photographe du Parthénon et sûrement l'auteur de la première photographie publiée de ce monument.

Cet homme actif, cultivé, autoritaire, a une influence considérable sur son fils aîné, Henri-Gustave. Selon le vœu de son père, Henri-Gustave fait ses études à Paris de 1836 à 1849, sous la direction vigilante de sa grand-mère Joly et d'une de ses tantes. Les Joly font partie de l'Église réformée de Paris et les années de jeunesse d'Henri-Gustave sont profondément marquées par un climat religieux austère et rigide. De retour au Canada en 1850, Henri-Gustave fait son stage de clerk et est admis au Barreau du Bas-Canada en 1855 ; grâce au prestige de son nom, aux relations d'affaires de son père et à son mariage avec Margareta Josepha Gowen, fille de Hammond Gowen, commerçant en vue de Québec, il s'intègre rapidement à la haute bourgeoisie de Québec. Son père l'associe étroitement à la gestion de la seigneurie, l'initie au commerce du bois, partage avec lui son engouement pour les sciences naturelles et le sensibilise à l'importance des chemins de fer pour l'avenir de Québec. Surtout, Gustave lègue à son fils une discipline personnelle et un esprit de travail qui caractériseront toute sa carrière.

À la fin de 1860, Henri-Gustave devient officiellement le seigneur de Lotbinière lorsque sa mère lui cède ses droits de propriété sur la seigneurie. Cette dotation laisse deviner la mésentente qui existe entre la seigneuresse de Lotbinière et son mari ; ce dernier d'ailleurs quitte le Canada quelques années plus tard et meurt à Paris en 1865.

Henri-Gustave commence sa carrière politique en 1861 en se faisant élire représentant de la circonscription de Lotbinière à l'Assemblée législative de la province du Canada. Dès son entrée à la Chambre, il se joint à l'opposition libérale et, en 1862, comme tous les libéraux modérés de la région de Québec, il appuie le ministère de John Sandfield Macdonald\* et de Louis-Victor Sicotte\* ; mais en 1863, il se détache du groupe de Sicotte pour se rallier aux « rouges » d'Antoine-Aimé Dorion\*. Il participe à la campagne contre la Confédération et dans le débat parlementaire sur les Résolutions de Québec en 1865, il prononce un long discours qui est publié in extenso dans *le Pays*, de Montréal, et distribué ensuite en brochure.

Joly voit dans les Résolutions de Québec un projet d'union législative beaucoup plus qu'un projet de confédération. Il conteste l'utilité de cette union puisque les colonies britanniques relèvent déjà d'une autorité commune, celle de la métropole ; par conséquent, rien n'empêche les colonies de faire front commun devant une menace militaire ou de négocier une entente de réciprocité commerciale. Selon lui, la Confédération va augmenter considérablement les dépenses publiques, aviver les rivalités et les animosités entre les provinces en transportant au niveau fédéral des questions qui peuvent être plus facilement abordées au niveau local, et, à cause de son caractère centralisateur, menacer les Canadiens français qui deviendront fortement minoritaires dans le Parlement fédéral.

Comme la plupart des libéraux de la région de Québec, Joly ne participe à peu près pas à l'agitation que suscite le projet en 1866 et en 1867, et il se rallie très tôt à la nouvelle situation politique, d'autant plus qu'il déplore l'attitude agressive des journalistes du *Pays* à l'endroit du clergé. En sollicitant les suffrages de ses électeurs en 1867, il déclare qu'il ne veut pas « traîner le parti rouge comme un boulet à ses pieds », qu'il accepte la Confédération bien qu'il l'ait combattue, et qu'il « travaillera franchement à la faire fonctionner pour le plus grand bien du pays ». Ce ralliement à la Confédération ne sera jamais mis en cause même s'il aura souvent l'occasion de déplorer la tutelle du pouvoir central sur les provinces.

En 1867, Joly est élu sans opposition député de Lotbinière à Québec et à Ottawa ; il conservera son siège à Québec jusqu'en 1885 et il quittera la Chambre des communes en 1874 au moment de l'abolition du double mandat. La création d'un gouvernement provincial suscite à Québec l'arrivée d'un personnel politique nouveau ; plus des deux tiers des députés provinciaux en 1867 n'ont aucune expérience parlementaire. Lors de la première session, il n'y a pas d'opposition à l'Assemblée. La Chambre compte cependant une douzaine de députés qui ont combattu plus ou moins vigoureusement la Confédération et qui peuvent se rattacher à la tradition libérale. Ces opposants viennent essentiellement de la région du Richelieu et de celles de Québec et du Bas-Saint-Laurent. Il n'y a parmi eux aucun des grands ténors du Parti rouge puisque, aux élections de 1867, les vieux rouges ont préféré la scène fédérale, laissant la Chambre provinciale à des libéraux jeunes et modérés. Ce n'est que vers la fin de la deuxième session, en mars 1869, que ces opposants se réunissent en caucus et se choisissent un chef :

Henri-Gustave Joly. L'expérience parlementaire de Joly et son prestige personnel sont les principaux facteurs de ce choix. Par la suite, les lignes de partis vont se préciser à Québec et quand, en 1878, les libéraux accéderont fortuitement au pouvoir, on aura pour la première fois un Parti libéral doté d'un chef d'envergure provinciale, d'un programme et d'une certaine organisation. En ce sens, il faut voir en Joly celui qui a jeté les assises du Parti libéral au Québec.

En tant que chef de l'opposition, Joly apporte une contribution importante aux travaux de la Chambre. Ses interventions privilégient à peu près toujours des thèmes économiques. Dans le domaine agricole, il condamne les habitudes routinières des agriculteurs, la faible utilisation des engrais, les méthodes archaïques employées pour l'élevage ; il prône l'introduction de graines de semence de meilleure qualité, un enseignement agricole pratique, la création de fermes modèles et de sociétés d'agriculture, l'introduction de cultures spécialisées. Lui-même donne l'exemple. Dès 1863, il a créé la Société d'agriculture du comté de Lotbinière et en demeure le président et l'animateur jusqu'au milieu des années 1890. Il est nommé président du Conseil d'agriculture de la province dès sa création en 1869 et il en sera l'un des membres les plus actifs durant une vingtaine d'années. Il tente d'introduire dans la région de Lotbinière la culture du chanvre et du lin, il encourage le développement de la culture de la betterave à sucre et il deviendra, au cours des années 1880, un fervent partisan de la spécialisation du monde agricole vers l'industrie laitière. À Pointe-au-Platon, son exploitation agricole joue le rôle d'une ferme modèle.

Les interventions de Joly portent également sur les terres de la couronne. Dans la deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle, le bois représente la pierre angulaire de l'économie de la province et, pour le gouvernement, les terres de la couronne constituent la principale source de revenu après la subvention fédérale. Joly ne cesse de prêcher l'importance de cette richesse naturelle et propose diverses mesures pour protéger les forêts contre le feu ; il condamne le gaspillage du bois de pruche dont l'écorce seule est utilisée pour la fabrication du tanin ; il réclame la création de réserves de bois dans chacun des nouveaux cantons ouverts à la colonisation. Mais c'est surtout à l'endroit de l'administration des terres de la couronne qu'il dirige ses attaques les plus vives et les plus soutenues. Pendant toute la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, celle-ci est en effet entachée de la corruption la plus éhontée. Que ce soit au moment de la concession des « limites à bois », de la perception des droits de coupe ou de l'application des rares règlements concernant la préservation des forêts, les commerçants de bois ont maintes occasions d'exercer des pressions auprès du commissaire des Terres de la couronne ou du personnel incompetent du ministère. Joly crée un émoi à l'Assemblée en 1872 en révélant que la moyenne des primes payées par les marchands de bois s'établit aux environs de 8 \$ le mille carré à Québec alors que l'Ontario exige des primes moyennes de 113 \$ le mille carré. S'appuyant sur cette comparaison, il soutient que la province a perdu environ un million de dollars en 1872, soit l'équivalent de son budget annuel. L'opposition dirigée par Joly impose

littéralement au cabinet conservateur de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau\* quelques réformes dans l'administration des terres de la couronne, la principale étant l'abandon des ventes privées de concessions forestières. Ces réformes ne suffiront cependant pas à pallier l'incompétence et l'imprévoyance des administrateurs provinciaux, et les marchands de bois demeureront pendant toute cette période les principaux pourvoyeurs des caisses électorales.

Enfin, Joly est un ardent défenseur de la construction ferroviaire. Pour lui, le chemin de fer est un facteur essentiel de croissance économique en reliant les campagnes aux villes, en ouvrant les zones de colonisation, en facilitant le commerce du bois et en intégrant la province aux grands courants commerciaux de la Confédération canadienne et de la Nouvelle-Angleterre. Le nom de Joly est associé à la mise sur pied de la Compagnie du chemin à lisses de Québec à Gosford (qui devient en 1875 la Compagnie du chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean), au chemin à lisses de Lévis à Kennebec et, surtout, au chemin de fer de la rive nord (qui devient en 1875 le Québec, Montréal, Ottawa et Occidental). La construction de cette artère sur la rive nord est sûrement l'entreprise la plus ambitieuse du gouvernement de Québec au XIX<sup>e</sup> siècle. Devant l'incapacité des compagnies privées de lever les capitaux nécessaires pour ce projet, l'État provincial le prend lui-même en charge en 1875, en dépit de la dépression économique. Or, cette entreprise grève lourdement le budget de la province, nécessite une augmentation de taxes, exacerbe les divisions partisans et les rivalités régionales, et provoque un affrontement violent entre le gouvernement et les grandes municipalités de la rive nord qui se sont engagées à apporter une contribution financière au projet. Pour la première fois depuis 1867, l'opposition libérale peut espérer faire la synthèse des mécontentements régionaux et locaux.

C'est dans ce climat survolté que le lieutenant-gouverneur Luc Letellier\* de Saint-Just précipite la crise constitutionnelle la plus célèbre dans l'histoire de la province de Québec. Fraîchement sorti de l'arène politique où il a mené le bon combat pour le Parti libéral, le lieutenant-gouverneur ne cache pas sa méfiance à l'endroit de ses conseillers conservateurs. Sous prétexte de ne pas avoir été dûment informé, doutant de la constitutionnalité du « bill des municipalités », qui obligeait ces dernières à verser les subventions promises pour la construction du chemin de fer, et inquiet de l'état budgétaire de la province, Letellier de Saint-Just signifie au premier ministre Charles Boucher\* de Boucherville qu'il ne peut continuer à le maintenir dans sa position et, le 2 mars 1878, il charge Joly de former le ministère.

Le geste du lieutenant-gouverneur amène nécessairement la dissolution des Chambres, puisque Joly ne peut compter que sur une vingtaine de partisans. Le nouveau premier ministre se présente alors devant l'électorat avec le slogan suivant : *La province doit choisir entre la taxe directe et l'économie*. Au lendemain des élections de 1878, les deux partis se

retrouvent nez à nez : 32 libéraux, 32 conservateurs et un député d'allégeance conservatrice, mais sympathique à Joly, Arthur TURCOTTE, représentant de la circonscription de Trois-Rivières, qui se voit offrir le poste envié de président de la Chambre.

Le gouvernement Joly réussit à survivre pendant 18 mois, constamment à la merci d'une absence, d'un caprice, d'une défection. Plus d'une fois, le vote du président de l'Assemblée est nécessaire pour soutenir le cabinet vacillant. Pour Joly, ces 18 mois de pouvoir représentent la période la plus mouvementée de sa carrière. Appuyé d'un personnel restreint et d'un cabinet manquant de cohésion, violemment critiqué par une presse dominée par l'adversaire conservateur, assailli par des partisans affamés qui réclament leur part du favoritisme, Joly est constamment sur la brèche. La fragilité de son gouvernement est accentuée par les difficultés des libéraux d'Ottawa, dirigés par Alexander Mackenzie\*, et les élections fédérales de septembre 1878 le privent de son contrefort fédéral à un moment critique.

Le gouvernement Joly a trois grandes préoccupations : achever le Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, éviter la destitution de Letellier de Saint-Just et réduire les dépenses publiques. Il est évidemment dans l'intérêt de la province de terminer le plus rapidement possible la construction du tronçon de la rive nord. Faisant appel aux conseils de l'ingénieur Walter Shanly\*, le premier ministre prend lui-même la charge de ce dossier. Avec une ardeur infatigable, il négocie avec les municipalités de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal, règle l'épineuse question du tracé entre Terrebonne et Montréal, fait négocier un emprunt de 3 millions de dollars sur le marché de New York, autorise la construction d'un chemin de ceinture à Trois-Rivières et d'un pont à Hull. Joly ordonne la poursuite des travaux même pendant l'hiver ; on raconte qu'il parcourt un jour plusieurs milles en raquettes pour se rendre compte de l'état des travaux. Le chemin de fer s'ouvre finalement au trafic le 8 février 1879. Joly voudrait l'affermir à un syndicat pour en assurer l'exploitation, mais il ne peut conclure les arrangements nécessaires avant la chute de son gouvernement.

Les discussions passionnées au sujet de Letellier de Saint-Just ont grandement contribué à accentuer l'atmosphère de crise qui caractérise le ministère de Joly. Ce dernier ne semble pas avoir douté de la constitutionnalité et de la légitimité du geste de Letellier de Saint-Just. Il a endossé la responsabilité de l'acte du lieutenant-gouverneur et l'électorat de la province a donné raison à ce dernier. Mais de fait, en tant que fonctionnaire fédéral, celui-ci allait être jugé également au niveau fédéral. Déterminés à obtenir la tête de Luc 1<sup>er</sup>, les conservateurs font adopter par la Chambre des communes une motion de censure à l'endroit du lieutenant-gouverneur le 14 mars 1879, et le cabinet recommande au gouverneur général, le marquis de Lorne [Campbell\*], la révocation de Letellier de Saint-Just. En l'absence de précédents pour le guider, le marquis de Lorne demande de soumettre toute l'affaire au gouvernement de Londres pour en recevoir les instructions. Joly n'hésite pas à faire lui-même le voyage en Angleterre pour plaider la cause de Letellier de Saint-Just devant le ministre des Colonies,

mais il y reçoit un accueil plutôt réservé. Le gouvernement impérial conclut que le lieutenant-gouverneur avait constitutionnellement le droit de renvoyer ses ministres, en prenant soin de se conduire vis-à-vis des partis rivaux avec impartialité ; mais le gouverneur général doit suivre l'avis de ses ministres quant à la révocation d'un lieutenant-gouverneur. Letellier de Saint-Just se voit signifier sa révocation le 25 juillet 1879 et Spencer Wood sera alors occupé par Théodore Robitaille\*, lieutenant-gouverneur tout aussi partisan que son prédécesseur, qui saisira toutes les occasions pour harceler son premier ministre.

Enfin, Joly veut rétablir l'équilibre budgétaire sans recourir à de nouveaux impôts, en suivant une politique d'austérité. La réduction des dépenses publiques est un article important du credo libéral et Joly lui-même est effrayé des obligations de plus en plus lourdes assumées par le gouvernement provincial. Mais éviter un déficit budgétaire au moment où les revenus de l'État sont à la baisse et où la construction ferroviaire gruge une partie importante du budget s'avère une tâche difficile. Le gouvernement diminue les salaires des ministres et des députés, comprime le budget des ministères, apporte des changements mineurs dans l'administration de la justice. Cette politique d'austérité rend impossible toute initiative nouvelle et donne au gouvernement Joly un caractère terne, dénué d'envergure. *L'Événement*, de Québec, parlera avec raison d'un ministère qui a ramené la province « aux conditions un peu étroites, mais saines, des petits ménages ».

Pour comprimer davantage les dépenses publiques, le gouvernement va jusqu'à proposer l'abolition du Conseil législatif ; ce dernier réplique, en août 1879, en refusant de voter les subsides. À l'automne de 1879, Joly est littéralement traqué : il a perdu la cause Letellier ; le lieutenant-gouverneur Robitaille n'en finit plus de demander des explications, des rapports, des délais ; le Conseil législatif est en révolte ; la presse devient de plus en plus hostile ; et Joseph-Adolphe Chapleau\*, l'étoile montante du Parti conservateur, multiplie les pressions auprès de certains députés libéraux.

Finalement, le 29 octobre 1879, cinq députés libéraux se joignent aux rangs conservateurs et le ministère Joly est mis en minorité. Après avoir vainement demandé la dissolution des Chambres, Joly démissionne. Le bilan du gouvernement Joly est forcément limité. Tout occupé à survivre, paralysé par une conjoncture défavorable et gêné par un gouvernement fédéral hostile, Joly n'a eu ni le temps ni l'appui nécessaires pour donner des orientations nouvelles à l'administration de la province.

De nouveau chef de l'opposition libérale, Joly, au début des années 1880, est démoralisé et de plus en plus dégoûté par la corruption qui entoure les affaires gouvernementales, la vénalité du personnel politique, la mesquinerie des luttes partisans, l'intervention du clergé dans les affaires publiques. Les libéraux connaissent une défaite cuisante aux élections générales de 1881, et plusieurs souhaitent alors un chef plus fougueux ; Honoré Mercier\* confie à Edward Blake\* que « Joly est estimé, mais ne commande pas ; il manque de sens

pratique et dédaigne les intrigues légitimes ». Mercier acquiert de l'ascendant dans le parti et, au début de la session de 1883, Joly lui cède la direction. Il y a toujours eu des tensions entre ces deux hommes. Joly voit en Mercier un homme sans scrupules, pour qui la fin justifie les moyens. Mais c'est l'affaire Riel [V. Louis Riel\*] qui devait provoquer la rupture entre Joly et Mercier.

Dès le début du soulèvement dans l'Ouest, en mars 1885, Joly prend une attitude réservée devant la sympathie qui se manifeste au Québec à l'endroit de Riel. Il a l'occasion de suivre de près la marche de l'agitation dans l'Ouest, étant en correspondance suivie avec son ami le major-général Thomas Bland Strange\*, qui sera chargé de diriger une colonne de la milice canadienne contre les hommes de Gros Ours [Mistahimaskwa\*]. En avril 1885, Joly fait connaître son attitude devant le soulèvement de l'Ouest ; tout en reconnaissant l'incurie et la négligence dont le gouvernement fédéral a fait preuve vis-à-vis des réclamations des Métis, il indique n'avoir aucune sympathie à l'endroit de Riel, « responsable d'avoir déchaîné les Indiens ». Et lorsqu'il se rend compte de l'appui que le mouvement rielliste reçoit dans son comté, au cours des semaines suivant l'exécution de Riel, il décide de démissionner de la Chambre : « puisque je ne pouvais comprendre ni partager les sentiments de mes constituants, écrit-il à son fils Edmond, je considérais de mon devoir de leur donner l'occasion de se faire représenter par un homme qui pourrait partager leurs idées mieux que je ne puis le faire et j'ai résigné ».

Pour Joly, l'agitation rielliste repose d'abord et avant tout sur l'exploitation des préjugés nationaux, et la formation du Parti national reflète « les aspirations des Canadiens-français vers une nationalité distincte ». Cette agitation risque d'entraîner la formation d'un parti canadien-français, une guerre entre les deux groupes ethniques et, éventuellement, la destruction de la Confédération.

Joly demeurera à l'écart de la politique pendant la plus grande partie du régime Mercier, consacrant son temps à l'administration de sa seigneurie, à son commerce de bois et à ses études en sylviculture. Sans jamais condamner publiquement le gouvernement national de Mercier, il confie à des amis son malaise devant ce gouvernement qui exploite les préjugés nationaux, accorde au clergé un rôle politique démesuré et érige la corruption en système. En 1889, de plus en plus inquiet devant les tensions ethniques dans la province, tensions exacerbées par le règlement de la question des biens des jésuites [V. Honoré Mercier], il en vient à se sentir coupable de rester à l'écart de la scène politique alors qu'il pourrait contribuer « à mettre fin au malaise qui règne dans la province avant que la brèche qui tend à aliéner les deux races et les deux religions ne deviennent irréparable ». En dépit de ses réserves à l'endroit de Mercier, il défend le règlement des biens des jésuites et condamne le fanatisme de la presse protestante et anglaise ; en décembre 1888, il a fait campagne en faveur du colonel William Rhodes, dans Mégantic, en vue d'assurer la présence d'un protestant dans

le cabinet ; et lorsque Mercier quitte la province pour une tournée européenne, en mars 1891, il accepte la responsabilité d'administrer le département de l'Agriculture et de la Colonisation. De fait, Joly de Lotbinière, à l'été de 1891, a presque accepté d'entrer dans le cabinet Mercier à titre de ministre de l'Agriculture et de la Colonisation lorsque éclate le scandale de la baie des Chaleurs. Il brise alors toute association avec Mercier et son entourage, et quand il est pressenti pour reprendre la direction du parti en 1894, il confie à son fils qu'il n'a pas le courage d'accepter : « j'aurais plus d'ennemis parmi mes amis que parmi mes ennemis ».

Après 1894, Joly de Lotbinière s'intéresse de plus en plus à la scène fédérale, préoccupé des tensions soulevées par la question des écoles du Manitoba [V. Thomas GREENWAY]. À la demande de Wilfrid Laurier\*, il fait une tournée ontarienne pour prêcher la bonne entente ; à Kingston, à Belleville, à Toronto, il demande de mettre de côté les préjugés politiques et religieux qui élèvent des barrières entre l'Ontario et la province de Québec. Dans l'affaire des écoles du Manitoba, il prend parti pour la cause de la minorité catholique et réclame un compromis qui permettrait à celle-ci d'avoir ses propres écoles. Joly de Lotbinière, fait chevalier commandeur de l'ordre de Saint-Michel et Saint-Georges en 1895, accepte de se porter candidat dans Portneuf aux élections fédérales de juin 1896 et sa candidature vaut à Laurier la sympathie des électeurs protestants, principalement dans les Cantons-de-l'Est, de même qu'une popularité accrue dans la région de Québec ; surtout, cette candidature est un gage d'honnêteté politique et contribue pour beaucoup à redorer le blason des libéraux de la province déshonorés par le régime Mercier.

Joly de Lotbinière est appelé à faire partie du premier cabinet de Laurier de 1896 à 1900 à titre de commissaire puis de ministre du Revenu de l'intérieur. Son ministère assure surtout la perception de la taxe d'accise (touchant les spiritueux, le tabac et le pétrole), l'inspection des produits alimentaires et la réglementation concernant les poids et mesures, autant de domaines qui correspondent aux intérêts du nouveau ministre. Malgré ses 66 ans en 1896, il se donne à son travail avec enthousiasme et s'occupe en particulier de la réglementation de l'inspection du blé de l'Ouest et de la possibilité d'introduire le système métrique.

Joly est toutefois souvent à couteaux tirés avec plusieurs de ses collègues et avec le premier ministre quant à la distribution des faveurs ; avec ses 500 fonctionnaires répartis dans les principales villes du pays, le ministère du Revenu de l'intérieur peut servir à récompenser plusieurs bons serviteurs du parti. À peine en fonction, le nouveau ministre est inondé de demandes de destitution de fonctionnaires ; des députés et des ministres exigent le renvoi de certains employés sous prétexte qu'ils ont participé à la campagne électorale. Il va sans dire que les dénonciateurs s'attendent à ce que leurs partisans soient recrutés. Au cours des six premiers mois de gouvernement libéral, au moins 10 % des employés du ministère se trouvent ainsi menacés de perdre leur poste. Joly de Lotbinière, qui a toujours combattu le système des dépouilles, défend ses employés et exige que toute plainte soit communiquée à l'accusé afin

qu'il puisse se justifier. Lorsque certains ministres exigent la nomination de commissaires spéciaux chargés de faire enquête sur des accusations d'intervention dans les élections, il évoque « 1793 », avec le comité du Salut public, et les dénonciateurs ; « ici, écrit-il à son fils Edmond le 30 novembre 1896, nous avons encore quelque chose de plus pour encourager les dénonciations, c'est la confiscation, tout cela pour l'honneur du Grand Parti Libéral et le bien du Pays ».

Les tensions entre sir Henri et ses collègues ne sont sûrement pas étrangères aux rumeurs qui commencent à circuler, dès 1897, quant à sa nomination imminente à un poste de lieutenant-gouverneur de la province de Québec, puis de l'Ontario, puis des Territoires du Nord-Ouest. Sir Henri se moque de ces rumeurs : « J'ignore pourquoi on veut m'envoyer partout, excepté en ce département auquel je prends tant d'intérêt et auquel je suis prêt à consacrer tout mon temps et que je suis désireux d'améliorer de toute manière possible, tant relativement à la réduction des dépenses que relativement à l'accroissement de son efficacité. » Et d'ailleurs, comment pourrait-il accepter une nomination politique alors qu'il fait campagne contre le favoritisme ? Mais le 18 juin 1900, sir Henri entre à une séance du cabinet en tant que ministre et en ressort lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique ; ses collègues l'ont convaincu qu'il était de son devoir d'accepter ce poste au moment où cette province connaît de sérieux problèmes politiques. Le cabinet vient de décréter la destitution du lieutenant-gouverneur Thomas Robert McInnes, qui a congédié ses conseillers constitutionnels deux fois au cours des 18 derniers mois.

Dans la Colombie-Britannique de l'époque, l'Assemblée législative est composée de factions plutôt que de partis politiques structurés, ce qui explique l'instabilité des cabinets de même que le rôle de premier plan souvent joué par le lieutenant-gouverneur. Pendant son mandat, de 1900 à 1906, sir Henri sera amené à refuser la démission du premier ministre James Dunsmuir\* en octobre 1901 afin d'éviter des élections générales, à dissoudre le cabinet d'Edward Gawler Prior en 1903 à la suite d'un scandale impliquant quelques ministres, et à choisir lui-même le premier ministre Richard McBride\*. L'influence de sir Henri sur le cabinet est d'autant plus considérable que ses ministres ont très peu d'expérience ; comme il le dira lui-même, il est devenu le conseiller de ses conseillers constitutionnels. De l'avis unanime, sir Henri a grandement contribué à rehausser la fonction de lieutenant-gouverneur par son affabilité prévenante, son élégance naturelle, son prestige personnel et son expérience politique. À l'expiration de son mandat, sir Henri se retire à Québec et sa santé décline rapidement. Il meurt à sa résidence de Québec en 1908, à l'âge de 78 ans.

Héritier de deux familles de traditions très différentes, Henri-Gustave Joly de Lotbinière est une des figures les plus fascinantes de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle canadien. À plus d'un titre, sa carrière semble émaillée de contradictions. Membre de l'Église d'Angleterre, il est chef d'opposition et premier ministre dans un Québec où triomphe l'ultramontanisme.

Reconnu comme l'un des principaux opposants à la Confédération dans les années 1860, on le retrouve prêchant les avantages du système fédéral dans les Maritimes dès 1869 et plus tard opposé aux requêtes de Mercier qui veut modifier les arrangements constitutionnels de 1867. Né et éduqué en France, demeuré profondément attaché à son héritage français, il est souvent considéré comme un des porte-parole de la minorité anglophone. Même si le régime seigneurial est aboli depuis 1854, Joly demeure le seigneur de Lotbinière et il collecte encore les cens et rentes au début du xx<sup>e</sup> siècle. Joly est intimement associé au coup d'État de Letellier de Saint-Just et son opposition à la destitution du lieutenant-gouverneur en 1878 et 1879 est une des causes auxquelles il a consacré le plus d'énergie ; et pourtant, en tant que ministre fédéral, il a contribué en 1900 à la destitution d'un autre lieutenant-gouverneur dont le hasard a même voulu qu'il devienne le successeur. Accusé de naïveté politique et présenté comme un homme trop honnête pour faire de la politique, il a tout de même eu une carrière étonnamment longue et variée, puisqu'il a été député pendant 27 ans, chef d'opposition et premier ministre à Québec, ministre fédéral dans le premier cabinet Laurier et lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique.

MARCEL HAMELIN

---

La biographie de sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière est entièrement basée sur la vaste collection d'archives de la famille Joly de Lotbinière aux ANQ-Q, P-351. Ce fonds recouvre tous les aspects de la carrière de Joly de Lotbinière, en particulier l'administration de sa seigneurie, ses activités dans le commerce du bois, sa vie familiale et sa carrière politique. Un inventaire détaillé facilite grandement la consultation de cette collection.

Quelques fonds au BCARS contiennent divers documents concernant le rôle de Joly de Lotbinière en tant que lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique : GR 443 (correspondance du lieutenant-gouverneur) ; E/D/J68 (correspondance entre Joly de Lotbinière et Richard McBride) ; A/E/C86 (coll. Crease).

Les débats parlementaires représentent une source importante pour étudier la carrière politique de Joly de Lotbinière : Québec, Assemblée législative, *Débats*, 1867–1885 ; Canada, Chambre des communes, *Débats*, 1896–1900. Le discours de Joly sur le projet de Confédération, prononcé le 20 février 1865, se retrouve dans Canada, prov. du, Parl., *Débats parlementaires sur la question de la Confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord* [...] (Québec, 1865).

Pour une étude détaillée de la carrière politique de Joly avant 1878, le lecteur pourra consulter notre ouvrage, *Premières Années du parlementarisme québécois*, et celui d'A[uguste] Achintre, *Manuel électoral ; portraits et dossiers parlementaires du premier Parlement de Québec* (Montréal, 1871). Le gouvernement dirigé par Joly a fait l'objet d'une bonne thèse : Pierre Trépanier, « l'Administration Joly (1878–1879) » (thèse de M.A., univ. d'Ottawa, 1972). Jean-Charles Bonenfant\* a publié un article important sur le coup d'État de Letellier de Saint-Just : « Destitution d'un premier ministre et d'un lieutenant-gouverneur », *Cahiers des Dix*, 28 (1963) : 9–31 ; à ce sujet, on consultera

également P.-B. Casgrain, *Études historiques ; Letellier de Saint-Just et son temps* (Québec, 1885). Dans sa thèse, « la Formation du Parti libéral au Québec, 1867–1887 » (thèse de PH.D., York Univ., North York [Toronto], Ontario, 1981), Marcel Caya accorde une place importante au rôle de Joly. Pour situer l'intérêt de Joly dans la construction ferroviaire, deux études sont à signaler : B. J. Young, *Promoters and politicians : the north-shore railways in the history of Quebec, 1854–85* (Toronto, 1978) et Gaétan Gervais, « l'Expansion du réseau ferroviaire québécois (1875–1895) » (thèse de PH.D., univ. d'Ottawa, 1978). Au sujet du mandat de Joly de Lotbinière comme lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, on consultera J. T. Saywell, *The office of lieutenant-governor : a study in Canadian government and politics* (Toronto, 1957). Dans son *Hist. de la prov. de Québec*, Robert Rumilly\* donne de nombreux renseignements sur l'ensemble de la carrière de Joly de Lotbinière.

Le rôle de la famille Joly dans la seigneurie de Lotbinière est longuement décrit dans L.-L. Paradis, *les Annales de Lotbinière, 1672–1933* (Québec, 1933). [M.H.]

Bibliographie de la version modifiée :

Arch. départementales, Marne (Châlons-en-Champagne et Reims, France), « Recherche dans l'état civil », Épernay, 5 déc. 1829 : [archives.marne.fr/?id=recherche\\_guidee](http://archives.marne.fr/?id=recherche_guidee) (consulté le 5 janv. 2018).— Bibliothèque et Arch. nationales du Québec, Centre d'arch. de Québec, CE301-S61, 6 mai 1856 ; 3 mars 1858 ; 6 déc. 1859 ; 7 avril 1861 ; 8 mars, 23 nov. 1862 ; 21 déc. 1864 ; 27 mars 1867 ; 1<sup>er</sup> avril 1868 ; 10 avril 1870 ; 12 août 1872 ; 27 févr. 1874 ; 24 mars, 19 juill., 30 nov. 1875 ; 8 mai 1878 ; 18 nov. 1908.— Bibliothèque et Arch. nationales du Québec, Centre d'arch. du Vieux-Montréal, CE601-S63, 16 déc. 1828.— Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours, « South Africa, Transvaal, probate records from the master of the Supreme Court, 1869–1958 » : [www.familysearch.org](http://www.familysearch.org) (consulté le 4 janv. 2018).— *Quebec Chronicle*, 17 nov. 1908.

Bibliographie générale

© 1994–2025 Université Laval/University of Toronto